

Suisse : la privatisation de la Poste permet le port du foulard aux salariées

écrit par Christine Tasin | 29 décembre 2019



Des voilées au guichet en Suisse orientale ?

C'est fait. La Poste suisse a autorisé une musulmane à porter son foulard ,arguant de l'inévitable droit de croyance et de conscience, constitutionnel, arguant, en sus, qu'une société privée a le droit de faire ce qu'elle veut et que *«cette attitude est un engagement en faveur de l'égalité des chances et de la tolérance envers les autres cultures et religions.»*.

Et c'est le même discours aux CFF, la SNCF suisse...

Le militant de l'UDC, Hermann Lei, avocat de son état, a beau s'insurger :*«Le foulard n'est pas un symbole religieux. Il représente l'oppression de la femme»*, et de rappeler que*«La poste a une mission d'Etat»*, les cantons qui le désirent avancent peu à peu sur la voie de la légalité du voile dans toutes les entreprises, même quand elles sont chargées d'une

mission de service public !

Où l'on comprend pourquoi Macron a fait voter des lois permettant le voile dans les entreprises avant de lancer la privatisation de nombre de nos bijoux de famille... Tout se prépare en catimini pour l'islamisation officielle de notre pays.

Pendant ce temps, au pays qui a voté contre les minarets il y a 10 ans, les musulmans s'implantent et obligent administrations et entreprises à se positionner, à réglementer, à se protéger ou à acquiescer.

Dans les hôpitaux de Soleure, les femmes musulmanes portent un foulard blanc, qui est étiqueté avec leur nom. Les foulards sont également autorisés à l'Université de Bâle – à condition que le visage reste visible. Mais les règles ne sont pas aussi libérales partout. Dans le canton de Genève, il est interdit de porter un foulard – ou d'autres symboles religieux – dans la fonction publique, ce qui comprend notamment, les crèches, les écoles, le parascolaire et les Hôpitaux universitaires genevois (HUG).

A Neuchâtel, autre canton laïque, l'approche des services publics est différente. Le port du voile y est par exemple autorisé chez les employées du parascolaire.

Chez certains grands détaillants suisses, le code vestimentaire est également clairement réglementé. Chez Coop et Migros, par exemple, le port du voile n'est pas autorisé dans le secteur de la vente, car il ne rentre pas dans le cadre de l'uniforme.

<https://m.20min.ch/ro/adblock/story/Voile-autorise-au-guichet-de-la-Poste-et-des-CFF-20550638>

.

Ce qui fait grincer des dents les responsables des organisations islamiques suisses. Elles constatent l'avancée de l'islam et s'en réjouissent mais déplorent le temps que cela prend...

Önder Günes de la Fédération des organisations faïtières islamiques de Suisse est satisfait des réglementations libérales telles que celles de la Poste: «La compétence doit décider si quelqu'un obtient un emploi, pas les vêtements.» Cependant, la réalité est autre. «Même si l'on n'en parle pas, celui qui porte le foulard a beaucoup moins de chances de décrocher un emploi», confie-t-il. Önder Günes rêve que «les gens ne se retournent plus» lorsqu'ils voient un foulard. «Mais il y a encore un long chemin à parcourir.»

.

Oui nous en sommes à la phase 3 du djihad... la conquête par la pression et la démographie...

.

On ne dira jamais assez que toutes ces horreurs islamiques ne sont possibles que parce que des dirigeants corrompus et dhimmis laissent faire, applaudissent, légifèrent... et que, malgré la fameuse votation suisse qui fait rêver certains Gilets Jaunes, ce n'est pas le peuple qui a la main sur l'islamisation et en décide...

<https://resistancerepublicaine.com/2018/12/21/pierre-cassen-le-ric-un-piege-a-couillons-pour-les-gilets-jaunes-video/>